

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE BOBST GROUP SA

qui se tiendra le mercredi 28 mars 2018 à 17h00
au Competence Center – Bobst Group SA
route de Faraz 3, CH-1031 Mex
(ouverture du bureau de contrôle et des portes
à 16h00)

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1. Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2017

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, ainsi que les comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2017.

2. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2017.

3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2017 et distribution d'un dividende

Le bénéfice disponible est le suivant :	CHF
Report	122 940 273.76
<u>Bénéfice net de l'exercice 2017</u>	<u>25 062 711.93</u>
Total	148 002 985.69

Le Conseil propose la répartition suivante :

Dividende CHF 2.60 brut par action sur 16 518 478 actions*	
Versement total de dividende*	42 948 042.80
Solde reporté à nouveau	105 054 942.89

* Le versement total de dividende proposé est calculé sur la base de 16 518 478 actions nominatives.

4. Réélections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose les réélections suivantes :

4.1 Réélection de M. Alain Guttmann

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.2 Réélection de M. Thierry de Kalbermatten

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.3 Réélection de M. Gian-Luca Bona

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.4 Réélection de M. Jürgen Brandt

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.5 Réélection de M. Philip Mosimann

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.6 Réélection de M. Patrice Bula

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.7 Réélection de M. Alain Guttmann comme Président

jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5. Réélection du Comité de rémunération et de nomination

Le Conseil d'administration propose les réélections suivantes :

5.1 Réélection de M. Gian-Luca Bona

comme membre du Comité de rémunération et de nomination jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.2 Réélection de M. Thierry de Kalbermatten

comme membre du Comité de rémunération et de nomination jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

6. Modifications des statuts

Modification de l'article 23 quinquies, alinéa 1 – Rémunération du Comité exécutif du Groupe, Octroi de titres

Le Conseil d'administration propose de modifier l'alinéa 1 de l'article 23 quinquies des statuts comme suit (les changements par rapport à la version en vigueur des statuts sont mis en évidence par des suppressions et soulignés en cas de modifications) :

« Les membres du Comité exécutif du Groupe perçoivent une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable. La rémunération variable peut atteindre 200~~120~~ pourcent de la rémunération annuelle fixe. La rémunération variable est versée en fonction du degré d'atteinte d'objectifs individuels quantitatifs et qualitatifs. Les objectifs ainsi que le degré d'atteinte sont déterminés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération et de nomination. »

Modification de l'article 31, alinéa 3 – Quorum et décisions

Le Conseil d'administration propose de modifier l'alinéa 3 de l'article 31 des statuts comme suit (les changements par rapport à la version en vigueur des statuts sont mis en évidence par des suppressions et soulignés en cas de modifications) :

« Les décisions du Conseil d'administration peuvent être valablement prises en la forme d'une approbation écrite (lettre, télécopie, e-mail ou autre moyen) donnée à une proposition par la majorité des membres du Conseil, à moins que l'un d'eux ne requière une réunion en personne~~la discussion~~. Les décisions peuvent également être prises par l'approbation donnée par téléphone, vidéoconférence ou autre moyen de communication par la majorité des membres du Conseil, ~~à moins que l'un d'eux ne requière la discussion~~. Ces décisions font l'objet d'un procès-verbal soumis à la séance suivante du Conseil. »

7. Approbation des rémunérations

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximal de la rémunération du Conseil d'administration ainsi que du Comité exécutif du Groupe :

7.1 Approbation de la rémunération pour le Conseil d'administration pour la période allant de la fin de cette Assemblée générale ordinaire jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2019

Montant global maximal de la rémunération : CHF 1 600 000

7.2 Approbation de la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour :

7.2.1 L'exercice comptable 2018 :

Une augmentation d'un montant maximal de CHF 1 000 000 (due à une revue ordinaire du système de rémunération menée par le comité de rémunération et nomination, pendant l'année 2017) par rapport au montant global maximal de CHF 6 000 000 précédemment approuvé par l'assemblée générale ordinaire 2017, soit un montant global maximal de CHF 7 000 000, comme prévu par l'article 23 ter, alinéa 4 des statuts.

7.2.2 L'exercice comptable 2019 :

Montant global maximal de la rémunération : CHF 7 000 000

8. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection de PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision pour l'année 2018.

9. Réélection du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose la réélection de la société Ofisa SA à Lausanne, en tant que représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explications :**Point 3 de l'ordre du jour : Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2017 et distribution d'un dividende**

Dans la mesure où la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le dividende brut sera de CHF 2.60 par action, sous déduction de l'impôt fédéral suisse anticipé de 35%. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 3 avril 2018. Le dividende net sera versé à partir du 5 avril 2018.

Point 4 de l'ordre du jour : Elections au Conseil d'administration

Les CV détaillés des personnes proposées pour réélection comme administrateurs se trouvent dans le rapport de gestion 2017 dans le chapitre Corporate Governance et sur Internet (<http://investors.bobst.com>).

Point 6 de l'ordre du jour : Modifications des statuts**Art 23 quinquies, alinéa 1 :**

Au cours de l'année 2017, le Comité de rémunération et de nomination a procédé à un examen ordinaire du système de rémunération des membres du Comité exécutif du Groupe. Il est arrivé à la conclusion que la Société pourrait souhaiter accorder une rémunération variable plus élevée aux membres du Comité exécutif du Groupe en cas de réalisation de haute performance.

La proposition vise (i) à assouplir le système de rémunération, en particulier l'élément rémunération variable, (ii) à renforcer l'alignement des intérêts entre la direction et les actionnaires, et (iii) à rester un employeur compétitif et attractif.

Article 31, alinéa 3 :

La proposition vise notamment à préciser que le conseil d'administration peut prendre des décisions valables via une conférence téléphonique de manière définitive et contraignante.

Point 7 de l'ordre du jour : Approbation des rémunérations**7.1 Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose un montant global maximal de CHF 1 600 000 pour la rémunération des six membres du Conseil d'administration, pour la période de l'Assemblée générale ordinaire 2018 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

7.2 Comité Exécutif du Groupe

Le Comité de rémunération et de nomination a procédé à une revue ordinaire du système de rémunération des membres du Comité Exécutif au cours de l'année 2017. En conséquence, il est proposé de rendre le système de rémunération plus flexible et de renforcer la partie variable (i) en ajustant le taux de rémunération variable maximum (conformément au point 6 de l'ordre du jour) et (ii) en augmentant le montant global maximum de la rémunération du Comité exécutif du Groupe pour l'exercice 2018 approuvé par l'Assemblée générale ordinaire 2017. Cela permet de renforcer l'alignement des intérêts des actionnaires et des membres du Comité exécutif du Groupe et de rester un employeur compétitif et attractif.

Les montants globaux proposés pour le Comité exécutif du Groupe en rémunération des exercices 2018 et 2019 sont des montants maximums. Le montant total n'est versé que si, en plus de son salaire fixe, chaque membre du Comité exécutif du Groupe perçoit la rémunération variable maximale résultant de l'atteinte ou du dépassement des objectifs de performance définis pour chaque individu.

Rapport de gestion et rapport de rémunération

Le rapport de gestion 2017, contenant les comptes annuels de la Société et du Groupe et le rapport annuel, ainsi que les rapports de l'organe de révision et le rapport de rémunération, sont, sur commande, envoyés à chaque actionnaire inscrit au registre des actions, à la dernière adresse communiquée à la Société. Ces mêmes documents peuvent être consultés, à partir du 27 février 2018 au siège de la Société ou sur Internet (<http://investors.bobst.com/publications>).

Carte d'admission

Les titulaires d'actions nominatives de Bobst Group SA inscrits au registre des actions avec droits de vote recevront une carte d'inscription en même temps que l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire. Les cartes d'admission et les bulletins de vote seront envoyés sur demande à partir du 16 mars 2018.

Représentants

Chaque actionnaire inscrit au registre des actions avec droit de vote a la faculté de se faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire en remplissant complètement et en signant le pouvoir figurant sur la carte d'inscription. Un propriétaire d'actions ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par un autre actionnaire inscrit au registre des actions avec droit de vote (article 18 des statuts). Chaque actionnaire peut également donner procuration à Ofisa SA, chemin des Charmettes 7, 1002 Lausanne, en tant que représentante indépendante.

Plateforme électronique pour les instructions de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote ont la possibilité de donner des instructions de vote au représentant indépendant en utilisant une plateforme internet jusqu'au 26 mars 2018. Les détails peuvent être trouvés sur l'avis ci-joint « Inscription électronique et délégation de pouvoirs via le portail Investisseurs ».

Droit de vote

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions le 26 mars 2018 peuvent participer et voter à l'Assemblée générale ordinaire. En cas d'aliénation d'actions avant l'Assemblée générale ordinaire, le droit de participer et de voter s'éteint.

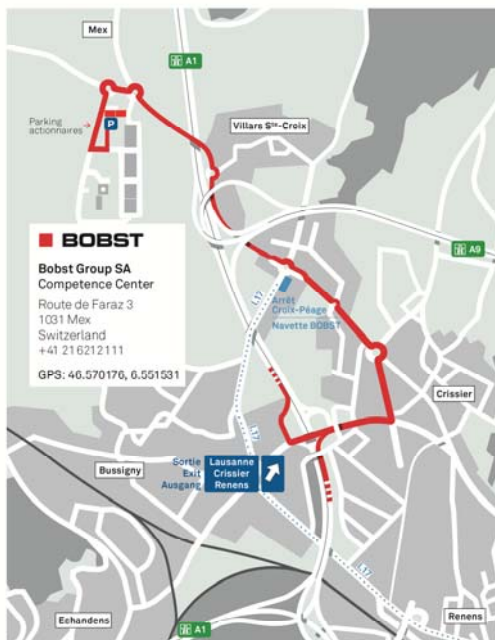
Le texte original de la présente convocation est en langue française. Il prévaut en cas de divergence avec la version traduite en anglais.

Bobst Group SA

Le Conseil d'administration

Mex, le 26 février 2018

NB : Toute correspondance et tout changement d'adresse sont à communiquer à :
Bobst Group SA
c/o Computershare Schweiz AG
Baslerstrasse 90, Postfach, CH-4609 Olten



Transport

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. La ligne 17 des TL (Transports publics de la région lausannoise) part de Georgette, six fois par heure, jusqu'à l'arrêt Croix-Péage. De là, un service de navettes BOBST vous conduira jusqu'au lieu de l'enregistrement des actionnaires. Il faut compter 30 minutes depuis l'arrêt Croix-Péage jusqu'au lieu de l'Assemblée, et la dernière navette partira à 16h45. Pour le retour, le service de navettes reprendra dès la fin de l'Assemblée jusqu'à 19h55, dernier départ. Pour information, le site de Bobst Mex SA est également desservi par la ligne 32 des TL ; elle ne sera toutefois pas en fonction pour le retour.